

Dispositif APV 87

Assistance au Projet de Vie

Ensemble, ouvrons le champ des possibles !

Acteurs du droit commun ?

Acteurs des collectivités locales ?

Acteurs des champs social et médico-social ?



**CETTE INFORMATION
EST POUR VOUS !**

L'APV est un dispositif qui permet à la famille de :

- Réfléchir à son avenir sans à priori : ce que la famille veut faire et être
- Formuler un projet de vie, dans toutes ses dimensions et les différentes étapes du parcours
- Rechercher les partenaires de proximité pour réaliser son projet
- Faciliter l'accès aux droits et leur exercice

UN ACCUEIL INCONDITIONNEL ET SOUPLE

Pour tous les handicaps,
à tous les moments de la vie et du parcours

Lieux et horaires des rencontres
selon les préférences des familles

Pas de durée d'accompagnement :
le service est activé tant que de besoin

Sans fréquence :
au rythme des familles selon les demandes

Pas besoin de notification particulière

Famille

Parents avec enfants mineurs en situation de handicap ou un adulte en situation de handicap seul ou avec ses parents (au sens d'ascendants, conjoint-e, fratrie, descendant-es) voire avec les aidants, la personne de confiance, et si il y a lieu, la personne qui exerce une mesure de protection. C'est le décisionnaire du projet de vie.

APV

Assistance au Projet de Vie



- **Le dispositif APV**
est basé sur la liberté de choix et la reconnaissance des compétences des individus
- **L'APPV est en assistance à maîtrise d'ouvrage et soutient la famille** pour :
 - Exprimer et construire son projet de vie
 - Rechercher avec elle, les informations utiles pour faire des choix éclairés et décider des meilleures prestations possibles pour son projet
 - Assurer son rôle de décideur dans la conduite de son projet
- **La famille est l'interlocutrice de l'ensemble des partenaires**
qu'elle sollicite; l'APPV veille à cette place centrale

APPV

Assistant·e aux Projet et Parcours
de Vie

UNE EXPLORATION DU CHAMP DES POSSIBLES

L'APPV :

- ✓ part de la demande des personnes, sans jugement et sans fermer aucune porte.
- ✓ soutient la famille pour mobiliser les ressources du droit commun comme du milieu spécialisé, pour réaliser son projet.
- ✓ dispose d'une indépendance d'action : il identifie l'ensemble des ressources existantes, et non uniquement celles de son employeur

UN SOUTIEN POUR LA FAMILLE

Les besoins des membres de la famille, s'ils participent, sont pris en compte dans la construction du projet de vie :

- afin que chacun trouve sa place face aux impacts du handicap (reprise d'un emploi, bien-être familial...);
- leur expertise et leur vécu sont valorisés comme ressource complémentaire à ceux de la personne en situation de handicap ;
- impliqués, ils sécurisent les conditions de réussite du projet.

UN NOUVEAU METIER

Ce métier a été expérimenté au niveau national depuis 2015 par Nexem*, en PACA, Grand-Est et Nouvelle Aquitaine. Il est déployé en 2021 par l'**ARS Nouvelle-Aquitaine**.

Une **formation dédiée** est née en 2020 et fait l'objet d'une certification portée par le Cnam et Nexem.

L'APPV est un métier émergent avec une **posture nouvelle** : positionné aux côtés des familles, il agit en complémentarité des autres métiers et des autres dispositifs.

Il ne réalise pas de prestations ni d'évaluation : **il soutient la famille**.

* **Nexem** est aujourd'hui la première organisation représentative du secteur social et médico-social, représentant plus de 11 000 établissements et services adhérents, qui emploient 330 000 salariés et accompagnent au quotidien près de 3 millions de personnes vulnérables.



L'HORIZON D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE



En mobilisant un réseau en accord avec le projet de vie de chacun, le dispositif APV :

Favorise l'adaptation de la société aux personnes en situation de handicap

Promeut l'inclusion en milieu ordinaire et l'accès au droit commun

Est un levier important de la transformation de l'offre médico-sociale

VOUS AVEZ UN RÔLE A JOUER !

Comme ressource :

La famille vous sollicite pour construire des solutions

Comme acteur d'une société inclusive :

Pour améliorer l'accessibilité de vos activités.

Comme acteur de l'innovation

Pour inventer de nouvelles réponses, seul ou en lien avec des acteurs du territoire.

Comme relai :

Pour informer les familles avec lesquelles vous êtes en lien de l'existence du dispositif APV.

CONTACTEZ-NOUS



Le dispositif APV est un service gratuit, financé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

En Haute-Vienne:

Le dispositif APV repose sur une équipe de 3 APPV prête à soutenir les familles pour construire leur projet de vie.

Pour en savoir plus sur le dispositif, n'hésitez pas à nous contacter !



s.monteil@appv87.org



N° 06 37 46 80 03



14 rue Cruveilhier 87000 - LIMOGES

Le dispositif APV est porté par



L'APV en vidéo :

Chaine Youtube Nexem :

<https://www.youtube.com/watch?v=dg63WTZiRFQ>

Chaine Youtube Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine :

<https://www.youtube.com/watch?v=oplEDpPbXrE>

Le dispositif APV est soutenu par

